

Commission permanente

du 03/10/2000

IV-Convention-Contrat-Marché

IV – ASSURANCES DE L’INSTITUTION POUR 2002 : ELABORATION DU CAHIER DES CHARGES : AUDIT

Les contrats d’assurances de l’Institution, souscrits pour les risques :

- Dommages aux biens
- Responsabilité civile
- Véhicules automobiles
- Navigation

arriveront à expiration le 31 décembre 2001.

Compte tenu de l’importance et de la spécificité des installations et missions de l’Institution, il apparaît nécessaire de faire réaliser un audit de l’ensemble des risques par un Cabinet spécialisé.

Lors de la consultation des assureurs, ce Cabinet sera en outre chargé de la rédaction du cahier des charges et de l’analyse comparative des offres.

Les membres du bureaux à l’unanimité :

- Chargent le Président de faire réaliser cette prestation d’audit et conseil en assurances ;
- L’autorisent à signer la convention à intervenir avec le Cabinet choisi à cet effet et toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme,

Le Président

J. BRIEND